

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Météo-France

Décision n° 13-653 du 19 juin 2013 fixant, au titre de l'année 2013, la liste des candidats admis au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie

NOR : DEVD1315172S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu la décision du 11 janvier 2013 ouvrant au titre de l'année 2013 un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu la décision n° 13-259 du 14 mars 2013 fixant au titre de l'année 2013 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu le procès-verbal du jury d'admission n° ENM/SG/CVS/00150 du 30 mai 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis au concours interne ouvert par la décision du 11 janvier 2013 susvisée pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie, les candidats dont les noms suivent :

Liste principale

- 1 M. LE BASTARD Tony.
- 2 M. GROYER Samuel.
- 3 M. GALLERAND Pierre-Emmanuel.
- 4 M. BAILLIF Cédric.
- 5 Mme ARNOULD Bérangère.
- 6 M. FRUCTUS Mathieu.
- 7 M. ROCHER Matthias.
- 8 M. POUJOL Guillaume.

Liste complémentaire

- 9 M. CONDIS Didier.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 juin 2013.

Pour le président-directeur général et par délégation :
Pour la directrice des ressources humaines empêchée :
L'adjoint à la directrice des ressources humaines,

T. THIBAUT